



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ile et Vilaine



Rennes, le 27 octobre 2022

Copie : Mme Nathalie APPÉRÉ
Maire et Présidente
M Antonin LE MOAL
DRH
Mme Annaëlle BOURVON
DRH/RS
Mme Séverine BRAULT
Responsable de l'unité prestations

Objet : revalorisation de la participation employeur aux tickets repas du restaurant inter administratif du Colombier

Madame la Maire / Présidente,

Vous avez choisi de suivre la revendication de l'intersyndicale sur l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant en la faisant supporter dans sa totalité par les collectivités.

Vous avez, dans le même temps, décidé de ne pas appliquer d'augmentation aux divers tarifs des restaurant administratifs pour nos collègues.

Ce maintien de tarifs est également accompagné d'une promesse de réflexion autour des offres possibles dans les restaurants administratifs ainsi qu'en terme de partenariats avec des prestataires, comme le CROUS ou d'autres, afin d'augmenter le nombre de lieux accessibles par les agents de nos collectivités sur le territoire de la Ville de Rennes avec des tarifs avantageux.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous souhaitons vous interpeler vis-à-vis des agents bénéficiant d'un droit d'accès au restaurant inter administratif du Colombier non intégrés aux propositions liées à l'augmentation du pouvoir d'achat.

Nous vous demandons donc d'envisager une augmentation de la participation employeur, au nom de l'égalité entre agents, du ticket d'entrée de ce restaurant, dans les mêmes proportions que celle appliquée au titre restaurant.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous sommes à votre disposition pour répondre à d'éventuelles demandes de compléments d'informations.

Veillez agréer, Madame la Maire / Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT
Philippe CHAVROCHE
Secrétaire Général de l'UGICT-CGT

